

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-026 à 24-049 incluse	26	03	07	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN
- Mme Leïla SEGHIR ayant donné pouvoir à M. Sylvain THOMAS

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-032 Subventions aux associations sportives adhérentes à l'office municipal des sports pour l'année 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

28 MARS 2024

AFFICHÉ

28 MARS 2024

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-032-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-032-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

N° 24-032

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
ADHÉRENTES À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
POUR L'ANNÉE 2024**

RAPPORT

M. José PIRES rapporte qu'après étude des bilans de la saison sportive passée et des projets d'activités pour la saison en cours, il est proposé au Conseil Municipal la liste des subventions destinées aux associations sportives et à l'OMS (voir tableau annexé).

Cette participation, renforcée, valorise les actions menées toute l'année par les clubs sportifs et permet d'aider les associations à développer leur offre d'activités sportives.

Le Conseil Municipal rappelle ainsi son attachement et son soutien aux clubs sportifs, qui participent à l'animation et à l'attractivité du territoire. Les actions mises en place par la Commune, comme la Nuit des sports, permettent aux associations de faire découvrir leurs activités et de fidéliser de nouveaux licenciés.

En conséquence, il convient de définir les rôles et interventions des associations en fonction de cette subvention. Le Conseil est donc invité à approuver les termes de la convention type annexée à cette délibération, qui sera adressée nominativement aux trente-quatre associations. L'article 1 mentionne en particulier la condition impérative de la signature du contrat d'engagement républicain.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2 et L1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-32 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant l'avis rendu le 28 février 2024 par la commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations sportives,

VOTE les subventions aux associations sportives et selon le tableau ci-joint annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec association la convention type annexée.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

